

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Joigny

Le **CCAS** est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information pour permettre à chacun d'accéder aux droits fondamentaux, tels que le droit au logement, à la santé, mais aussi de trouver sa place dans la vie sociale et citoyenne.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Centre Communal d'Action Sociale

3 Quai du 1^{er} Dragons - 89300 JOIGNY

Tél. 03 86 92 48 28

Fax : 03 86 91 70 73

ccas@ville-joigny.fr

Ouvert au public

du lundi au jeudi

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



Préambule

Jusqu'en 2016, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité.

En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux administrateurs sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe, concerne les CCAS puisqu'il est précisé que «les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus».

Le ROB doit être présenté au conseil d'administration, avant l'examen du budget.

Étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, ce qui ne concerne pas le CCAS de Joigny.

En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il permet également d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS. Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Enfin, il est à noter que désormais le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Introduction

Ce R.O.B 2021 revêt un caractère particulier. Le 16 mars 2020, la France fait face à un début de crise sanitaire qui va impacter toute l'économie et les populations pour les prochaines années à venir. La covid 19 entre dans notre quotidien et bouleverse l'équilibre budgétaire de nos établissements publics et collectivités. Les équipes du CCAS ont été durant cette période présentes et ont fait face à la montée des inégalités et de

la précarité. Le CCAS de Joigny porte différents services au travers de son budget et autour d'un projet global de missions communes rattachées au CCAS :

Budget global du CCAS :

- LE SERVICE SOCIAL DU CCAS
- LE MULTI-ACCUEIL LES OURSONS
- LA MICRO-CRECHE MARIA MONTESSORI
- LE CENTRE SOCIAL «LA FABRIK»
- LE PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE
- LA MEDIATION
- LES SENIORS

L'évolution du budget du CCAS

	CA 2018	CA 2019	BP2020	BP 2021
Dépenses	1 024 161,06 €	1 020 583,27 €	1 025 957,42 €	1 216 932,00 €
Recettes	1 175 844,50 €	1 287 895,73 €	1 025 957,42 €	1 216 932,00 €
Charges de person	872 200,00 €	779 500,00 €	802 350,00 €	967 473,00 €

Le budget du CCAS évolue fortement en 2021. Plusieurs raisons à cela :

- ✓le volet senior est intégré dans le budget CCAS. La volonté est d'orienter les actions de ce volet vers davantage d'actions intergénérationnelles. Le début de la démarche du label villes amies des aînées sera un objectif de cette année 2021.
- ✓Une partie du budget des adultes relais est intégré au budget CCAS. Deux postes sont créés. Un médiateur numérique qui va s'occuper de la fracture numérique en direction des populations en difficultés avec l'outil informatique. Un deuxième poste de médiateur social est créé pour renforcer l'équipe de veille sociale.
- ✓Les charges de personnels augmentent sensiblement. Des assurances pour les titulaires sont intégrées au budget en mesures nouvelles pour environ 10800 €. Deux agents voient leur rémunération évoluée en adéquation avec leur mission et leurs compétences.
- ✓Sur le centre social, le budget 2021 est supérieur à 2020. Cela s'explique par des recrutements en cours d'année en 2020 qui seront sur une année complète de fonctionnement en 2021.

La masse salariale représente 57 % du budget total.. La part des charges de fonctionnement augmente par rapport à 2020 , cela est du à l'intégration du volet senior dans les charges de fonctionnement du CCAS.



La subvention de la Ville accordée au CCAS depuis 2015

La subvention de la Ville en 2015 a représenté une part importante du budget par rapport à la création du centre social, mais la structuration du budget et la maîtrise des achats en suivant l'augmentation naturelle de la masse salariale a permis de réduire chaque année depuis 2015 cette subvention.

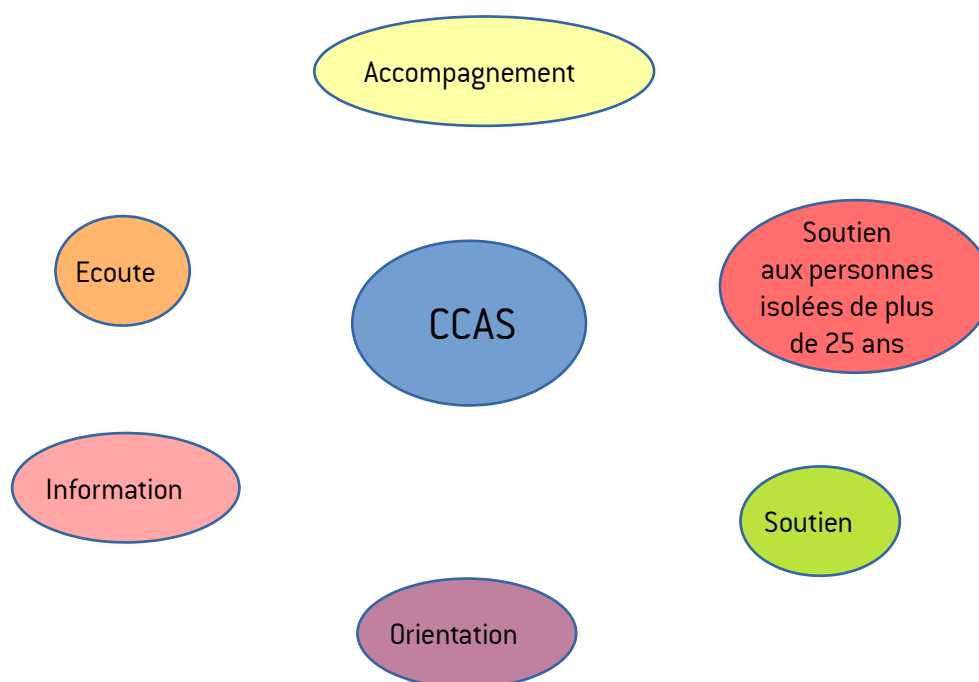
Année	Subvention Ville	Budget total	% par rapport au budget total
2014	349 890,00 €	539 385,67 €	64,87%
2015	509 637,00 €	1 031 606,33 €	49,40%
2016	432 822,00 €	1 110 603,24 €	38,90%
2017	300 000,00 €	1 139 485,94 €	26,33%
2018	476 165,00 €	1 127 680,00 €	42,23%
2019	277 868,00 €	1 020 583,27 €	27,22 %
2020	300 000,00 €	1 125 957,42 €	26,64 %
BP 2021	518 796,00 €	1 216 932,00 €	42,00 %

car le CCAS a puisé dans son excédant de fonctionnement 100 000 € sinon 35,1 %

Avec reprise de l'excédent 2019

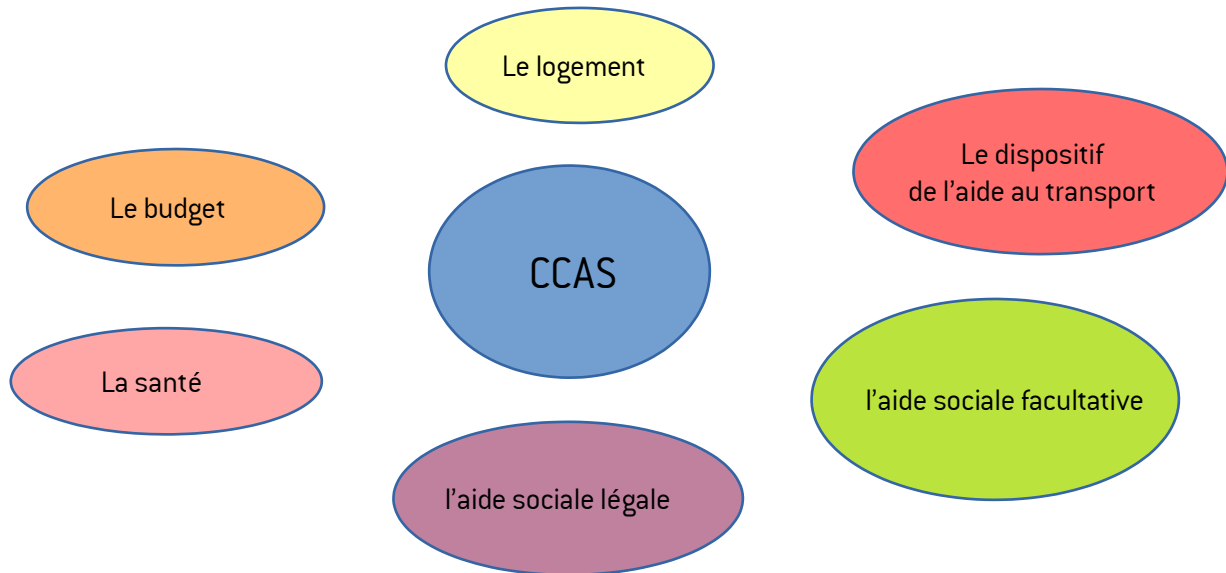
Le service social du CCAS

Le CCAS a un rôle d' :





Au CCAS les personnes seules sans enfant peuvent trouver un soutien pour toutes les démarches concernant :



Le public accueilli au CCAS est, selon la demande, soit orienté vers les structures appropriées aux besoins, soit accompagné selon les difficultés.

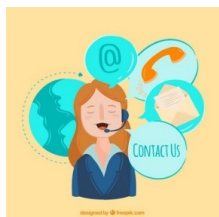
En effet, le développement du travail en réseau avec les acteurs de l'insertion sociale, de la santé et de l'insertion professionnelle est primordial. Le CCAS peut mutualiser les outils de Pôle Emploi, des organismes de protection sociale et des services sociaux et faire appel à des appuis techniques pour la mise en œuvre de cet accompagnement.

Le CCAS permet d'offrir un accompagnement global intégrant la dimension sociale et professionnelle à des personnes seules sans enfant à charge rencontrant des difficultés sociales (logement, surendettement, santé, problèmes familiaux, de comportement, santé et de souffrance psychologique, mobilité...) qui se rajoutent à leurs difficultés au regard de l'emploi (éloignement du marché du travail, absence de formation ou formation obsolète, échecs successifs...) et constituent des freins à la mise en œuvre d'un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle envisagé ou déjà engagé.

La mise en place d'une relation de confiance permet la résolution progressive des difficultés repérées qui entravent l'acquisition ou la restauration de l'autonomie. Destiné aux personnes les plus précarisées, l'orientation ou l'accompagnement mis en œuvre doit leur permettre un retour à une vie sociale et personnelle de qualité. C'est dans ce sens que s'inscrivent les missions des agents et du travailleur social du CCAS.

Quelques chiffres repères au 05/12/2020 des missions clefs du CCAS en 2020

L'accueil du CCAS :



Accueil public par l'agent d'accueil : 3333 personnes en 2019 /2500 personnes en 2020

2102 pour le service social du CCAS en 2019. 1700 en 2020 . Ce chiffre reste élevé si nous décomptons les périodes de confinement.

1231 au titre des permanences des partenaires du centre social en 2019 et 800 en 2020. Les partenaires ont respecté un confinement strict et prolongé , engendrant peu de permanences.

Point numérique CAF :



1090 personnes sont venues au point numérique CAF

738 ont sollicité de l'aide de l'agent d'accueil



39 élections de domicile en augmentation par rapport 2019 (32)

Aides financières :



10 demandes d'aides financières acceptées pour un montant de **1150€** dont 7 rejets

185 carnets de 10 tickets de taxi à 3,50 pour un montant de **6475€**, seuls 177 carnets ont été retirés

22 bouteilles de gaz pour un montant de **697,50€**

4 bons de carburant pour un montant **110,02€**

Colis alimentaires :



224 colis alimentaires distribués en 2020. en comparaison pour 2019 , 305 colis avaient été distribués.

Les services prescripteurs : 47,7 % CDY

42,4 % CCAS

9,9 % Autres

Les prescriptions du CCAS ont augmenté de 5 % dues une recrudescence de demandes directes et de personnes seules durant le confinement.

Demandes d'aide sociale



12 dossiers de demandes d'aide sociale
37 décisions d'aide sociale
20 obligations alimentaires

Personnes signalées en impayées EDF



103 signalées en impayées EDF
198 mises à disposition EDF envoyées (53 non envoyés
cause covid)
15 personnes signalées en impayées Domanys et 15 mises à disposition
envoyée

Les actions suivantes du CCAS seront reconduites en 2021 :

- *Mandats (secours d'urgence et aides)
 - *Aides financières diverses (bouteilles de gaz, subventions associations...)
 - *Bons de taxi
 - *Colis alimentaires
 - * Plan canicule et plan hivernal
 - *Accueil-personnes seules et l'activité du pôle social général (accueil et accompagnement social)
- Une attention toute particulière au travers d'une analyse de besoins sera portée sur les besoins du public reçu en vue de proposer des actions en lien avec le centre social (alimentation, accès aux droits...) ou avec d'autres services de la ville.
- * Logement (les baux glissants) - renouvellement de la convention avec le conseil départemental
 - *Insertion dans le cadre du rSa (renouvellement de la convention avec le conseil départemental) suivi de 22 bénéficiaires du RSA par le travailleur social
 - * Consolider et développer le partenariat

Les perspectives 2021

L'année 2021 sera une année post confinement. Les dégâts sociaux sont perceptibles depuis fin 2020 et vont s'intensifier en 2021. Le pôle social par ces deux services le CCAS ainsi que le centre social entame une réflexion afin de s'intégrer au projet global de réinsertion sociale des publics précaires et loin de l'emploi. Le centre social devra porter de nouvelles actions en direction de ces publics et amener les services de la ville dans une réflexion globale en faveur de l'insertion et de l'inclusion sociale .

Le multi-accueil « les Oursons »

L'établissement d'accueil de jeunes enfants – Multi-accueil Les Oursons, gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de JOIGNY, assurent pendant la journée un accueil collectif, régulier, occasionnel et d'urgence d'enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans et jusqu'à ses 6 ans lorsqu'il présente un handicap.

La vocation du multi-accueil est d'aller au-delà de la simple garde de l'enfant qui se limiterait à le surveiller, le nourrir et le protéger des accidents. Il se présente comme un lieu d'éveil, d'apprentissage favorable au développement psychomoteur de l'enfant et lui permet de forger sa personnalité et sa sociabilité en passant de la vie familiale à la vie en collectivité.


Les professionnels du multi-accueil sont à l'écoute des différents besoins exprimés par les parents, les enfants. Afin de garder un service de qualité, il est nécessaire d'ajuster sans cesse l'organisation aux besoins.

Le multi-accueil « les Oursons » s'inscrit dans une véritable démarche de soutien à la parentalité et de qualité d'accueil des enfants et des familles. Il s'attache à consolider et développer son partenariat au travers du réseau enfance jeunesse de la ville de Joigny, mais aussi du partenariat institutionnel CAF/PMI.

Evolutions du budget

Charges	BP2020	BP2021
Charges de fonctionnement	457 300,00 €	483 755,00 €
Masse salariale	405 000,00 €	418 000,00 €
% de la masse / budget	88,50 %	86,40 %
Recettes	BP2020	BP 2021
PSU CAF	222 336,00 €	222 336,00 €
PSU MSA	3 000,00 €	3 100,00 €
Participations familiales	75 000,00 €	75 000,00 €
Subvention Ville	156 964,00 €	183 319,00 €
TOTAL	457 300,00 €	483 755,00 €

Les dépenses de fonctionnement du multi-accueil Les Oursons s'élèvent pour 2021 à 483 755,00€ dont 418 000 € de charges de personnel (86,4 %). En effet, les professionnels sont garants du bon fonctionnement de la structure et de la qualité d'accueil des enfants et des familles. Il s'agit d'un poste de dépense important, indispensable et régi par des normes d'encadrements précises.



Hors frais de personnel, le budget s'élève en 2021 à 65 755€ , en baisse de 9 % par rapport au BP 2020. Il comprend les dépenses d'électricité, l'achat des repas auprès d'Élite (depuis juin 2016), l'achat des couches, des fournitures d'activités (jeux, jouets), des fournitures administratives, des produits d'entretien et l'organisation d'activités au sein et/ou en dehors de la structure.

Les recettes de la structure se composent des participations familiales, de la prestation de service unique de la CAF, de la subvention d'équilibre de la ville.

Les perspectives 2021

Le recrutement d'une infirmière diplômée d'état à 1/2 temps ne font que renforcer la qualité de prise en charge des enfants. De plus, l'équipe peut aussi bénéficier de l'expérience de ces deux professionnels pour redéfinir les protocoles et veiller à leur mise en place et pourra bénéficier d'actions de prévention, de formation, d'éducation et de promotion à la santé.

Dans le cadre du projet d'établissement (réécrit en 2016) les orientations et les priorités se mettent en place progressivement :


- répondre aux besoins multiples de la population par la diversification de l'offre d'accueil,
- répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions,
- renforcer les liens sociaux en développant un lieu d'échange et de mixité,
- inscrire la structure dans le tissu local en identifiant et en développant les partenariats.

Différentes composantes du projet pédagogique sont mises au cœur des actions :

- l'accueil de l'enfant et de sa famille
- la relation aux familles
- la vie quotidienne
- l'organisation pédagogique et l'aménagement des espaces,
- l'équipe
- les partenariats et la communication
- l'évaluation

Plusieurs pistes sont déjà engagées et devraient se consolider en 2021 :

- la réponse aux besoins de l'enfant
- le système de référence
- deux sous-groupes pour les moyens grands

- 
- un « conseil d'enfants »
 - des thématiques pédagogiques (musique, lecture...)
 - des intervenants extérieurs (sophrologie, psychomotricité...)

Depuis la construction du nouveau projet d'établissement et tous les changements qui en ont découlé, une nouvelle dynamique s'est engagée au sein du multi-accueil notamment en ce qui concerne l'accueil et la place des familles, l'organisation et la communication au sein de l'équipe et envers les parents, les conditions de prise en charge des enfants (système de référence par ex).

Ainsi, l'évaluation 2020 montre que la majeure partie des objectifs est en travail et avance. En revanche, d'autres axes restent à développer ou à reconstruire (la communication vers l'extérieur, le développement des projets en partenariat...).

La micro-crèche Maria Montessori

La micro crèche Maria Montessori est une structure d'accueil de jeunes enfants qui a ouvert ses portes le 29 septembre 2015 et qui propose trois types d'accueil (régulier, occasionnel, urgence) à temps complet ou à temps partiel, pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs de handicaps. Le CCAS a répondu à l'offre de délégation de service public publiée par la communauté de communes du Joviniens en septembre 2020. Le CCAS a été choisi pour la nouvelle délégation de service public pour quatre ans. D'une capacité de 10 berceaux, elle est située avenue de Sully prolongée à Joigny (89300) au sein d'un hôtel d'entreprises. La microcrèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (voire 5h45 si besoin). Elle est fermée 5 semaines dans l'année (1 au printemps, 3 en été et 1 à Noël). La structure s'adapte au mieux aux contraintes professionnelles des familles (horaires de travail variables, personnes en recherche d'emplois ou stagiaires, parent en formation professionnelle). Au sein d'un hôtel d'entreprises, sur une surface globale de 160 m², une dizaine d'enfants sont accueillis autour d'un espace de vie de 60 m² ouvert sur un patio clos de 50m². La micro-crèche a été pensée et conçue pour offrir un maximum de confort aux enfants.

Les évolutions du budget depuis 2016

Charges	BP 2020	BP 2021
Charges de fonctionnement	161 950,00 €	168 000,00 €
Masse salariale	145 000,00 €	147 000,00 €
% de la masse / budget	89,50%	87,50%
Recettes	2020	2021
PSU CAF	85 102,00 €	85 000,00 €
Subvention CCAS		
Participations familiales	20 000,00 €	20 000,00 €
Subvention CCJ	56 848,00 €	63 000,00 €
TOTAL	161 950,00 €	168 000,00 €


Les dépenses de fonctionnement de la micro crèche s'élèvent en 2021 à 168000 € dont 147 000,00 € de charges de personnel (87,5 %). En effet, les professionnels sont garants du bon fonctionnement de la structure et de la qualité d'accueil des enfants et des familles. Il s'agit d'un poste de dépense important, indispensable et régi par des normes d'encadrements précises.

Hors frais de personnel, le budget s'élève à près de 21000 € et comprend les dépenses de fluides, l'achat des repas auprès d'Élite, l'achat des couches, des fournitures d'activités (jeux, jouets), des fournitures administratives, des produits d'entretien et aussi l'organisation d'activités au sein et/ou en dehors de la structure. Les recettes de la structure se composent des participations familiales, de la prestation de service unique de la CAF, de la subvention de la CCJ

Les perspectives 2021

La priorité 2021 qui est au cœur des préoccupations de l'équipe reste l'atteinte des objectifs du nouveau projet pédagogique qui sont :

- Offrir à chaque enfant un accueil le plus individualisé possible compte tenu des contraintes inhérentes à la vie en collectivité
- Permettre à chaque enfant de s'initier à la vie de groupe et anticiper sa scolarisation
- Développer et stimuler la créativité et les sens des enfants par des activités d'éveil et des ateliers éducatifs
- Accompagner l'enfant vers son autonomie et sa scolarisation, en tenant compte de son développement psychomoteur, intellectuel, affectif et de sa personnalité
- Favoriser l'expression corporelle et verbale des enfants par les jeux, la lecture, les chants...
- Respecter les rythmes physiologiques de l'enfant comme le sommeil, le langage, la propreté ou la marche.



Au-delà de ces objectifs, l'équipe s'attache à donner un sens à cet accueil spécifique en maintenant la qualité d'encadrement, quelle que soit l'heure où l'enfant est accueilli.

Elle vise à établir une relation constructive avec les parents, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la transparence, la responsabilisation et la participation.

Le travail de l'ensemble du personnel de la micro crèche est axé sur :

- L'accueil
- Le soin
- Le développement
- L'éveil
- Le bien-être

La participation des parents (réunions, manifestations festives et conviviales) et le développement du partenariat reprendront en 2021.


Depuis l'ouverture de la microcrèche Maria Montessori en septembre 2015, l'équipe a su mettre en œuvre le projet pédagogique et s'attache chaque année à le ré-évaluer. La stabilité de l'équipe, le professionnalisme et la volonté de formation sont des gages de qualité pour l'accueil des enfants et des familles. Certains axes restent à développer ou à construire comme la communication vers l'extérieur, le développement de projets de partenariats et l'inscription de la structure dans une démarche de labellisation handicap.

Le centre social « LA FABRIK »

Le centre social est un équipement à vocation sociale, familiale et intergénérationnelle. Il est aussi un lieu d'animation de la vie sociale, un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices. Il est né d'une volonté politique de développement du territoire afin d'offrir aux Joviniens une structure de proximité polyvalente dans ses activités et ses animations. Ainsi, le centre social de Joigny offre des services et des activités à la population répondant à ses besoins :

- de l'accueil et des permanences pour l'orientation, l'information... ;
- des animations variées : cuisine, bien-être, estime de soi, Semaine bleue®, sorties, visites, activité en partenariat... ;
- des services aux familles et du soutien à la parentalité : conférences-débats, organisation de départs en vacances...

Il répond à un besoin avéré sur Joigny, de par la taille de la commune et sa population. Le centre social est le croisement des problématiques locales, des dispositifs mis en place par les politiques publiques nationales et



locales et des attentes spécifiques des habitants.

Après le renouvellement du projet social, le 24 mars 2016, la CAF de l'Yonne a donné un nouvel avis favorable pour un nouvel agrément de 4 ans du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019. Une extension d'un an a été validée pour permettre la réalisation du nouveau projet social. La construction du nouveau projet social a débuté en avril 2020. Les confinements successifs ont énormément freiné la participation des usagers au projet. Toutefois, le projet social sera présenté en janvier 2021 en pré commission d'agrément. La commission d'agrément aura lieu en mars 2021 qui devra valider le projet pour trois ans.

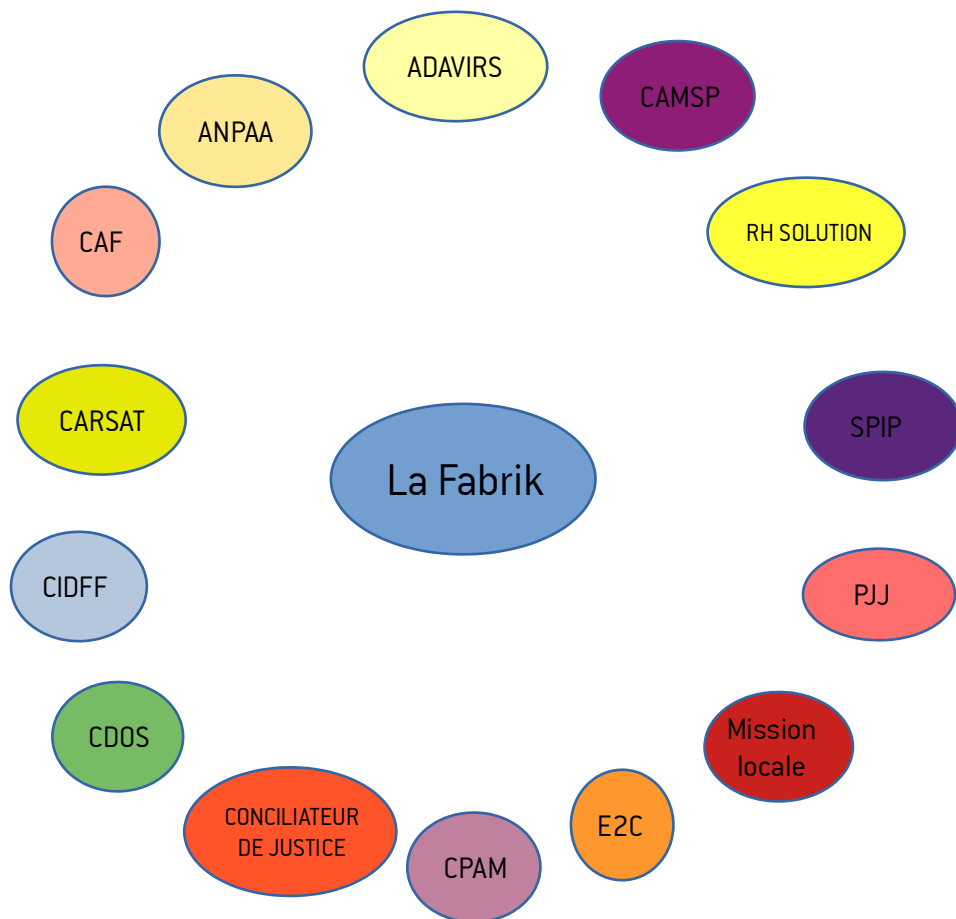
Le budget du centre social en 2021

Les charges de personnel restent le poste budgétaire le plus important (environ 86 %). Il a énormément augmenté par rapport à 2020. Cela s'explique par une année d'exercice entière par rapport à 2019. Le personnel du centre social est composé :

- d'un directeur à 1/2 temps
- d'un coordinateur à 1/2 temps (qui complète la direction)
- 1 référent famille
- 1 animatrice
- 1 agent d'accueil



Le centre social La Fabrik s'attache à développer et/ou consolider le partenariat, notamment au travers des permanences :



Les recettes du centre social sont composées de prestations de service de la CAF, d'une subvention du conseil départemental, de la participation des adhérents, de subventions ponctuelles (contrat de ville, REAAP...et d'une subvention d'équilibre de la ville.

Les perspectives 2021

L'année 2020 fut très compliquée. Le 16 mars jour du confinement , la référente famille ainsi que l'animatrice arrivent dans un contexte de confinement. Ce confinement de deux mois et demi impose à l'équipe une mise à l'arrêt de la Fabrik. Toutefois cette équipe fait preuve de méthode et de propositions pour faire renaître le centre social en sommeil depuis début 2019.

La démarche du nouveau projet social a démarré et doit être finalisée en janvier 2021 et mars 2021 pour obtenir l'agrément pour trois ans de la CAF.

Le Projet de Réussite Éducative (PRE)

Le projet de réussite éducative (PRE) s'inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et vise à « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il vise à accompagner dès la petite enfance des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement » (Délégation interministérielle à la Ville - note de cadrage - février 2005).

Le projet s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans résidant sur le quartier prioritaire de la ville de Joigny ou scolarisés dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire.

Ces enfants et jeunes présentent des signes de fragilité ou risquent de rencontrer des ruptures dans leur parcours de réussite. Le dispositif propose en priorité des actions individuelles pour favoriser le développement des ressources de l'enfant, pour lui permettre de devenir acteur de son parcours. 5 domaines d'intervention sont proposés : santé, scolaire, ouverture culturelle, accès au sport et loisirs, soutien aux parents, animation du réseau.

Le budget du PRE

Pour rappel, le dispositif PRE doit reposer sur une structure juridique autonome avec une comptabilité publique. Le conseil d'administration du CCAS a accepté lors de sa séance du 25 août 2015, par délibération n°18-2015, la mise en place du projet réussite éducative et le portage juridique par le CCAS de Joigny.

Le dispositif fait l'objet d'un financement annuel du CGET (ETAT) ainsi que du conseil départemental La subvention demandée auprès du CGET, commissariat général à l'égalité des territoires est de 52 000 €, la subvention demandée auprès du département est de 9 000€.

Le montant des dépenses de fonctionnement au BP 2021 sera de 83941,00€.

Les orientations 2021

Depuis mai 2020, le coordonnateur PRE a quitté ses fonctions. Le recrutement a été effectué durant le mois d'octobre. La personne recrutée est arrivée le 7 décembre 2020. La période de confinement aura été l'occasion de mettre à plat le fonctionnement du PRE et la fiche de poste du coordinateur PRE. Ce poste a été transformé et valorisé afin de recruter un candidat en adéquation avec ces nouvelles missions. Il devra travailler sur la configuration du dispositif PRE ainsi que sur le nouveau dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité).

Les domaines d'actions du PRE qui constituent les orientations de 2021 sont :

- la santé et l'aide à la mobilité : favoriser l'accès aux soins (suivi psychologique, psychomoteur, orientation vers un pédiatre, un orthophoniste...) et le transport des parents vers le lieu de soins (taxi...) – la réussite scolaire : accompagnement personnalisé et soutien individuel ;
- l'ouverture culturelle, sportive et l'accès aux loisirs
- le soutien aux parents : se sentir bien avec soi-même, sa famille, son environnement (accompagnement vers des organismes sociaux, suivi psychologique, vacances en famille...) ;
- l'animation du réseau avec des temps d'échanges entre professionnels.

Le personnel global du CCAS

Au mois de décembre 2020, le personnel est composé de :

Au multi-accueil « Les Oursons » :


- 1 directrice, éducatrice de jeunes enfants (35/semaine)
- 1 Infirmière puéricultrice à 1/2 temps (17,5 h /semaine) en continuité de direction
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 3 auxiliaires de puériculture
- 5 agents titulaires du CAP Petite Enfance
- 1 agent technique : cuisinière/lingère en remplacement de l'agent titulaire
- 1 médecin de crèche (3 heures hebdomadaires)

Au centre social :

- 1 directeur à mi-temps
- 1 coordinateur enfance jeunesse en continuité de direction
- 1 référent famille
- 1 agent d'accueil
- 1 animatrice du centre social

Au CCAS:

- un directeur à mi-temps
- 1 travailleur social (service social)
- 1 assistante de direction



A la micro-crèche :

- 1 référent technique – éducatrice de jeunes enfants (35/semaine)
- 2 auxiliaires de puériculture
- 2 agents CAP petite enfance
- 1 agent à 1/2 temps (repas et linge)

Par ailleurs, la ville de Joigny met à disposition du CCAS :

- des agents de service pour le ménage au multi-accueil «les Oursons » et au CCAS.

De plus, divers services de la ville contribuent au bon fonctionnement du CCAS : le service comptabilité, les ressources humaines, les services techniques...

CONCLUSION

Le contexte actuel nous interroge aujourd'hui encore plus sur les actions de solidarité en direction de tous les publics.

Le CCAS dans sa qualité d'établissement public, joue un rôle moteur dans la construction des politiques publiques. Par ses actions en direction des plus fragiles, mais aussi des familles par l'accueil du jeune enfant et du centre social, le CCAS porte une politique de solidarité et d'accès aux droits et à l'insertion. 2021 sera une année difficile financièrement pour nos concitoyens touchés de plein fouet par la crise sanitaire et économique, avec une pandémie encore présente sur notre territoire. A cela s'ajouteront les nouveaux publics touchés par la perte d'emploi et la diminution de revenus.

En 2021, nos actions porteront aussi sur l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA avec un projet multi partenaires portés par le travailleur social du CCAS. L'objectif sera de mettre en synergie plusieurs dispositifs de la ville (centre social/ établissement d'accueil du jeune enfant / CCAS / associations d'insertions) et replacer le bénéficiaire au centre du dispositif. Un des objectifs principal est de redonner du pouvoir d'agir aux bénéficiaires afin qu'ils deviennent acteurs de leur parcours.

Les politiques portées le seront en ayant toujours à l'esprit le principe d'égalité et de solidarité.